



DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL



Commission Départementale de Gestion des Compétitions Litiges et Contentieux – Seniors et Jeunes

PROCÈS-VERBAL N° 12 – SAISON 2017/2018

- Réunion du :** JEUDI 4 JANVIER 2018
- Présents :** M. Alban BLANCHARD, Président de la Commission
MM. GUIBERT Christian – MANDIN Florent
- Excusé :** M. CRAIPEAU Christian

EVOCATIONS

CHAMPIONNAT U14 F

Après vérification des feuilles de matchs du championnat U14 F, il a été relevé de nombreuses infractions sur la composition des équipes du RS ST AUBINOIS :

Rencontre du 23.09.17

RS ST AUBIN / MAREUIL

Participation de RENAUD Charlotte – licenciée à LUCON SV – (aucune demande officielle d'entente, donc interdiction de participer)

Participation de DELEPINE Audrey – licenciée U15 – participation sans licence (licenciée le 27/09)

Participation de MASSIOT Orlande – licenciée U14 – participation sans licence (licenciée le 11/11)

Participation de 2 joueuses U15 : GAURET Inès et GONCALVES DOS SANTOS Joana (interdiction participation article 153 des R.G. de la FFF)

Rencontre du 30.09.17

ES LONGEVILLE / RS ST AUBIN

Participation de 4 joueuses U15 : DELEPINE Audrey – GAURET Inès – GONCALVES DOS SANTOS Joana – TARDE Eloïse (interdiction participation article 153 des R.G. de la FFF)

Rencontre du 07.10.17

CHAILLE HERMENAULT Ente / RS ST AUBIN

Participation de 3 joueuses U15 : DELEPINE Audrey – GAURET Inès – TARDE Eloïse (interdiction participation article 153 des R.G. de la FFF)

Participation de MASSIOT Orlande – licenciée U14 – participation sans licence (licenciée le 11/11)

Rencontre du 21.10.17

POUZAUGES BOCAGE FC / RS ST AUBIN

Participation de VALLET Lilou – licenciée U13 – participation sans licence (licenciée le 09/11)

Participation de MASSIOT Orlande – licenciée U14 – participation sans licence (licenciée le 11/11)

Participation de 3 joueuses U15 : GAURET Inès - GONCALVES DOS SANTOS Joana - TARDE Eloïse
(interdiction participation article 153 des R.G. de la FFF)

Rencontre du 04.11.17

RS ST AUBIN / ES LES HERBIERS

Participation de RENAUD Charlotte – licenciée à LUCON SV (aucune demande officielle d’entente, donc interdiction de participer)

Participation de PUAUD Camille – licenciée U15 – participation sans licence (licenciée le 06/11)

Participation de MASSIOT Orlande – licenciée U14 – participation sans licence (licenciée le 11/11)

Participation de 3 joueuses U15 : GAURET Inès - GONCALVES DOS SANTOS Joana - TARDE Eloïse
(interdiction participation article 153 des R.G. de la FFF)

Rencontre du 18.11.17

RS ST AUBIN / LONGEVILLE S/MER

Participation de 3 joueuses U15 : GAURET Inès - GONCALVES DOS SANTOS Joana - TARDE Eloïse
(interdiction participation article 153 des R.G. de la FFF)

Rencontre du 25.11.17

RS ST AUBIN / CHAILLE HERMENAULT ENTE

Participation de 3 joueuses U15 : GAURET Inès - GONCALVES DOS SANTOS Joana - TARDE Eloïse
(interdiction participation article 153 des R.G. de la FFF)

Rencontre du 02.12.17

ES LES HERBIERS / RS ST AUBIN

Participation de 3 joueuses U15 : GAURET Inès - GONCALVES DOS SANTOS Joana - TARDE Eloïse
(interdiction participation article 153 des R.G. de la FFF)

Rencontre du 09.12.17

RS ST AUBIN / POUZAUGES BOCAGE FC

Participation de 3 joueuses U15 :

GAURET Inès - GONCALVES DOS SANTOS Joana - TARDE Eloïse (interdiction participation article 153 des R.G. de la FFF)

La Commission,

Agissant sur le fondement de l’article 187.2 des RG de la FFF, décide de faire évocation.

HISTORIQUE :

Considérant que le club de RS ST AUBINOIS a fourni ses explications dans les délais impartis ;

Considérant les très nombreuses infractions, la Commission décide de convoquer :

- le Président du Club de RS ST AUBINOIS, Monsieur BLANCHET Dominique

- Mme GOUSSEAU Elodie, accompagnatrice de l’équipe

Et souhaite la présence de Coralie BELIN, référente Foot Féminin au District.

Afin d’être entendu sur ces infractions répétées.

Une date sera définie début janvier. Les personnes concernées recevront une convocation.

La Commission demande au club de RS ST AUBINOIS d’appliquer strictement le règlement pour la rencontre devant se dérouler le samedi 16 décembre 2017.

DECISION :

La Commission a convoqué comme décidé lors de leur réunion du 14 décembre, les personnes nommées ci-dessus, le jeudi 4 janvier 2018 ;

Considérant les personnes excusées :

- Mme Coralie BELIN, référente Foot Féminin du District
- M. Christian CRAIPEAU, membre de la Commission

Considérant, l'absence des membres du club de RS ST AUBINOIS, dûment convoqués,

La Commission jugeant que le club de RS ST AUBINOIS a contrevenu aux dispositions réglementaires des articles 59 et 153 des RG de la FFF, en application des articles 171 -187.2 – 200 des Règlements de la FFF donne match perdu par pénalité à RS ST AUBINOIS (-1 pt, 0 but) (art. 10 des Règl. Compétitions LFPL) pour toutes les rencontres énumérées ci-dessus, sans report aux clubs adverses.

Les frais d'évocation soit 100 € sont portés à la charge du club de RS ST AUBINOIS (article 187.2 des RG de la FFF).

Ces présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

COURRIER et QUESTIONS DIVERSES

📁 Rencontre : FONTENAY DOM TOM / POUZAUGES BOCAGE – D3 – Gr C du 17/12/2017

La Commission demande aux 2 clubs en présence et à l'arbitre officiel, des rapports sur les faits et paroles qui leur ont été évoqués, lors de la rencontre.

Rapports demandés pour le mardi 9 janvier 2018.

Prochaine réunion : le 18 Janvier 2018 (tirage public)

LE PRESIDENT DE SEANCE
Alban BLANCHARD

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Christian GUIBERT